

# Méandres

BULLETIN D'INFORMATIONS N° 12  
*des Syndicats Mixte de la Seille*

**Q**ue l'on soit élu, agriculteur, pêcheur ou simple riverain, la préservation de notre environnement et l'amélioration de la qualité des eaux sont des sujets qui nous concernent tous.

L'année 2019 a été riche en projets structurels pour les trois syndicats de la Seille et s'est concrétisée par une harmonisation statutaire avec la validation de nouveaux statuts communs à des fins de fusion, une harmonisation financière avec la mise en place de la taxe GEMAPI sur la majorité du territoire par les intercommunalités ce qui permettra l'équité de cotisation du Saulnois à Metz-métropole et enfin par une harmonisation technique grâce aux échanges fructueux entre les techniciens de rivière ainsi que l'élaboration d'un schéma directeur sur la vallée de la Seille en partenariat avec le syndicat d'étude Moselle-aval qui permettront la proposition d'orientations stratégiques pour les 15 ans à venir.

Grandir ne veut pas obligatoirement dire s'éloigner de notre territoire. Nous sommes bien conscients que les collectivités

sont particulièrement en attente d'aides et de conseils et nous souhaitons impulser une dynamique d'écoute pour répondre à leur besoin au niveau local.

Cependant, nous sommes conscients que nous devons être dynamiques et force de proposition pour répondre aux attentes de nos partenaires techniques et financiers.

Une solidarité équitable doit se mettre en place entre les territoires ruraux de la partie Amont et les territoires urbains sur l'Aval.

Les échéances actuelles nous mettent face à un rendez-vous historique, c'est pourquoi le futur Syndicat Mixte de la Seille (SYMSEILLE) doit poursuivre les actions menées par les anciens syndicats et devenir l'acteur incontournable du territoire.

**Merci à tous les acteurs de ce projet,  
bonnes fêtes et bonne année 2020.**

## FUSION DES 3 SYNDICATS

Les 138 kilomètres de Seille sont gérés depuis des décennies par trois syndicats de rivière. A l'origine, les syndicats étaient composés de communes membres. Depuis, la loi dite GEMAPI de janvier 2018, a confié aux communautés de communes l'obligation d'assurer la gestion des milieux aquatiques et la protection des inondations. Ce sont alors les communautés de communes qui sont devenues membres des syndicats à la place des communes.

Dans un souci de cohérence dans nos actions, les trois syndicats de la Seille ont d'abord envisagé une mise en commun des statuts permettant ainsi d'établir les mêmes règles financières, les mêmes missions et les mêmes stratégies de renaturation des milieux aquatiques sur l'ensemble du bassin versant de la Seille.

Mais la fructueuse collaboration ne pouvant pas s'arrêter là, François LESPAGNOL (Président du Syndicat Mixte de la

Seille Aval), Antoine PERNOT (Président du Syndicat Mixte de la Seille Médiane) et Gaëtan ALBRECHT (Président du Syndicat Mixte de la Seille Amont) se sont alors entendus sur l'évolution des trois structures : ne devenir plus qu'un beau et grand syndicat de la Seille !

Le défi est alors lancé ! Les conseils syndicaux approuvent cette proposition et c'est le SYM Seille Médian qui mettra le pied à l'étrier en octobre en déposant la demande de fusion au Préfet de Meurthe-et-Moselle.

### L'objectif est simple :

« Devenir une seule unité pour une gestion plus efficace de la rivière et la création d'une vraie solidarité de bassin entre les territoires ruraux et urbains »

## SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT DE LA SEILLE

L'objectif de fusion presque atteint, il était motivant pour les syndicats de rivière d'aller encore plus loin dans la compréhension du fonctionnement de la rivière en période estivale mais aussi en temps de pluie quand la Seille sort de son lit, submerge abondamment et séjourne un (trop) long moment dans les pâtures et cultures environnantes, pour ne retourner à son état initial que parfois trop tard pour le monde agricole souvent en pleine période de fenaison au moment du retrait des eaux de la Seille.

Comprendre les mécanismes, mesurer la topographie, analyser la réponse du lit majeur face à une rivière parfois capricieuse ne pourrait pas être possible sans l'aide de personnels qualifiés en hydromorphologie et en

matériels de mesure performants. C'est ce qu'a proposé de nous apporter le Syndicat d'études Moselle Aval. Acteur récent mais devenu très rapidement incontournable pour appréhender les problèmes d'inondation de la Moselle, de l'Orne et aujourd'hui de la Seille. Ainsi, Moselle Aval, en coopération avec les syndicats de la Seille élaborera un schéma directeur d'aménagement du bassin versant de la Seille pour les 15 prochaines années.

Ce schéma directeur s'inscrit dans un document d'intention appelé Plan d'Aménagement et de Prévention des Inondations (PAPI) construit à l'échelle du bassin versant de la Moselle Aval, de Custines jusqu'au Luxembourg.

### Son objectif :

« Mieux connaître pour mieux agir contre les risques d'inondation »

QUÉSAKO ?

> **SYNDICAT DE RIVIÈRE** : groupements de collectivités territoriales compétentes géographiquement sur un bassin versant ou une partie importante de celui-ci, dont l'objet est de mener toutes actions concernant la gestion d'un cours d'eau et de ses affluents (restauration des milieux, travaux d'entretien dans le cadre d'opérations groupées, animation de la politique locale sur ce thème, assainissement...).

Son objectif est une gestion cohérente à l'échelle du réseau hydrographique, afin d'assurer notamment le libre écoulement des eaux tout en préservant la biodiversité, respecter les usages et les droits d'eau tout

en transcrivant sur le terrain les orientations nationales et européennes.

> **GEMAPI** : la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », plus souvent dite "Compétence GEMAPI", est en France une compétence juridique nouvelle, exclusive et obligatoire, confiée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

> **BASSIN VERSANT** : espace drainé par un cours d'eau et ses affluents sur un ensemble de versants. Toutes les eaux dans cet espace s'écoulent et convergent vers un même point de sortie appelé exutoire.

> **LIT MAJEUR** : lit d'inondation, plaine d'inondation ou champ d'inondation du lit d'un cours d'eau désigne la partie qui n'est inondée qu'en cas de crue. Il est situé de part et d'autre du lit mineur de la rivière et est souvent vaste.

> **HYDROMORPHOLOGIE** : l'étude scientifique de la partie de la géomorphologie qui est due à l'eau (hydrologie).

> **PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI)** : vise à réduire les conséquences des inondations sur les territoires à travers une approche globale du risque, portée par un partenariat entre les services de l'Etat et les acteurs locaux.

# QUOI DE NEUF *au Syndicat Mixte de la Seille Aval (Marly à Cheminot)*

## RENATURATION du Bassin de Verny

En 2018, le SYM Seille Aval lançait un grand programme de renaturation du bassin versant de Verny comprenant les communes de Silly-en-Saulnois, Chérissey, Liéhon, Orny, Goin, Pagny-les-Goin, Pournoy-la-Grasse, Pommérieux et Verny.



Les travaux ont d'abord concerné les traversées urbaines de Goin, Verny et Liéhon où l'objectif était de réduire le risque d'inondation et de redonner vie et meilleur aspect à des cours d'eau perdus sous les mauvaises herbes et peu valorisés.

Les actions se sont ensuite portées sur l'aménagement de plusieurs ponts de passages de routes qui provoquaient un obstacle à l'écoulement de l'eau et à la circulation des poissons. Les amoureux de la pêche n'ont qu'à bien se tenir, Brochet, Sandre, Tanche et leurs confrères à écailles pourront désormais franchir les portes de Goin, Chérissey et Pontoy.

La suite du programme pour 2019 s'est davantage orientée sur l'entretien de la végétation rivulaire du ruisseau de Verny, du ruisseau de Goin et du ruisseau de Morfontaine, principaux linéaires formant le bassin versant de Verny. Autrefois, l'entretien de la ripisylve était source d'approvisionnement en bois de chauffage pour les propriétaires de parcelles jouxtant les cours d'eau. Les nouveaux moyens de chauffage et l'augmentation de la charge de travail a conduit à l'abandon de cette pratique. Aujourd'hui, les arbres vieillissent, se couvrent de maladies, meurent, tombent à l'eau et accentuent les problèmes d'inondations de certains secteurs.

**Le syndicat se substitue alors aux propriétaires afin de rajeunir la ripisylve et libérer les eaux de l'emprise de la végétation. Le bois coupé revient alors de droit à son propriétaire ou est valorisé en bois de chauffage pour la ville de Metz.**

L'année 2020 continuera dans l'amélioration de l'écoulement des eaux puisque certains secteurs envasés et obstrués seront concernés par la réfection de leurs lits mineurs. L'intervention à l'aide d'engins mécanisés se fera dans le respect de la faune et de la flore locale.

## RENATURATION de la Seille à Marly et Cuvry

A l'origine, la Seille est une rivière de plaine et se constitue alors de grands virages appelés Méandres de la source jusqu'à sa confluence avec la Moselle.

L'exploitation du sel et l'urbanisation ont conduit les Hommes à la reprofiler pour en faire une rivière plus droite et plus large. Aujourd'hui, les syndicats de rivière œuvrent pour redonner son aspect originel à cette rivière pleine de richesses tout en respectant l'économie locale, les enjeux sociaux et le patrimoine architectural.

Marly se voit traverser par la Seille sur une grande partie de son ban communal. Au centre de la ville, la Seille porte fièrement les vestiges d'un ancien moulin. Encore solidement ancré, celui-ci se dresse en travers de la rivière provoquant alors un obstacle insurmontable pour les poissons qui souhaiteraient remonter la rivière pour trouver des zones de reproduction ou d'alimentation.



Conscient de la valeur historique de l'édifice, le SYM Seille Aval a proposé à la commune de créer une rivière contournant le moulin. La proposition fût acceptée par le corps politique et par le propriétaire du moulin. Ainsi, des travaux devraient démarrer en 2020-2021 afin d'améliorer les conditions biologiques de la faune piscicole et les conditions de pêche de l'école de pêche de Marly.

A Cuvry, la Seille a laissé des traces de son ancien passage. Au droit du moulin de Cuvry, trône encore un ancien bras aujourd'hui presque rebouché par la végétation. L'objectif du Syndicat et de la commune est de redonner vie à cette zone oubliée. Un sentier pédestre accompagnera la renaturation du site afin de faire (re)découvrir aux habitants les richesses de la Seille.



> **RIPISYLVE** : végétation bordant les rivières, ruisseaux et milieux aquatiques. Elle peut former un liseré étroit ou un corridor très large.

> **LIT MINEUR D'UN COURS D'EAU** : désigne tout l'espace linéaire où l'écoulement s'effectue la majeure partie du temps.

La plupart du temps il est délimité par des berges qui peuvent elles-mêmes être végétalisées par une ripisylve.

# QUOI DE NEUF *au Syndicat Mixte de la Seille Médiane (Cheminot à Chambrey)*

## PROGRAMME DE RENATURATION du ruisseau St Jean

Le ruisseau du St Jean est un affluent de la Seille mesurant environ 18 km. Sept communes du Saulnois (Oriocourt, Donjeux, Delme, Lemoncourt, Puzieux, Alaincourt-la-Côte et Craincourt) sont présentes sur son bassin versant. Ce dernier est essentiellement agricole, composé de cultures céréalières et de prairies.



Comme décrit plus haut sur le bassin du ruisseau St Jean, c'est le manque d'entretien général du cours d'eau qui a entraîné sa dégradation. Le programme de renaturation consiste à restaurer la ripisylve par la coupe sélective des arbres et la mise en place de plantations sur les secteurs dépourvus de couvert végétal.



Puis, des travaux d'aménagement des traversées urbaines de Delme et d'Oriocourt seront également prévus avec la création d'un chenal d'étiage. La réduction de la largeur du lit du cours d'eau a pour objectif de dynamiser les écoulements et ainsi d'éviter l'envasement du ruisseau.

Une dernière action visera des ouvrages infranchissables par les poissons. Le rétablissement de la continuité écologique est une des orientations principales données par la GEMAPI aux acteurs la mettant en application. Les travaux sont actuellement en cours et seront terminés pour la fin de l'année 2020.



## DIAGNOSTIC de la Seille Médiane

La Seille a subi au fil du temps des curages successifs, voire des rectifications et des recalibrages, dont l'un des objectifs était l'amélioration des écoulements en période de crues. Ces interventions ont eu pour conséquences une banalisation des écoulements et par la même des habitats aquatiques.

Avant de proposer un nouveau programme de restauration de la Seille, le SYM Seille Médian a fait appel, en 2019, à un bureau d'étude pour l'accompagner dans la réalisation d'un diagnostic.

Ce diagnostic a pour objectif de faire l'état des lieux du point de vue hydraulique (les débits, régimes de crues), et hydromorphologique (nature et hauteur des berges, nature et largeur du lit mineur, cartographie sanitaire de la ripisylve,...) des 63 km du cours d'eau et de mettre en avant les secteurs fortement dégradés.

**Des pistes d'actions sur ces secteurs à enjeux seront proposées en 2020 en collaboration avec les différents acteurs locaux présents en bordure de Seille (propriétaires, agriculteurs, pêcheurs, ...).**



> **CHENAL D'ÉTIAGE** : l'étiage est le débit minimal d'un cours d'eau. Il correspond à la période de l'année où le niveau d'un cours

d'eau atteint son point le plus bas (basses eaux). Le lit du cours d'eau rassemblant ce débit minimal est appelé chenal d'étiage.

> **CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE** : se définit par la circulation des espèces et le bon déroulement du transport de l'eau et des sédiments.

# QUOI DE NEUF *au Syndicat Mixte de la Seille Amont (Chambrey à Lindre Basse)*

## PROGRAMME DE RESTAURATION

### du ruisseau Verbach

Le ruisseau du Verbach a un linéaire de 12 km et son bassin versant se trouve sur 8 communes du Saulnois (Bassing, Domnom les Dieuze, Cutting, Zommange, Bidestroff, Vergaville, Lindres Haute, Dieuze). Il se jette dans la Seille sur la commune de Dieuze.



Le programme de renaturation prend en compte l'aspect paysager en proposant des plantations sur le cours d'eau, sur les secteurs dépourvus d'arbres et la mise en place d'épis rustiques dans la traversée urbaine de Dieuze. Ces épis sont constitués de pieux de bois et de fagots de branches installés en quinconce dans le lit du cours d'eau. L'objectif est de diversifier les écoulements du cours d'eau et ainsi améliorer l'oxygénation de l'eau. Un entretien de la végétation est en cours depuis l'automne 2018. De nombreux saules Têtard ont été taillés depuis le début de l'opération.

**Les arbres têtards sont des arbres au port particulier : tronc massif d'une hauteur de quelques mètres, couronnés d'un branchage en boule.**

Une taille régulière des branches permet d'augmenter l'espérance de vie de l'arbre car le poids des branches au fil des années engendre l'éclatement du tronc. La fin du programme est prévue pour la fin de l'année 2020.

## PROGRAMME DE RENATURATION

### du Bassin Versant de la Petite Seille

La Petite Seille est l'affluent le plus important de la Seille avec 25 km de linéaire et un bassin versant de 155km<sup>2</sup>. Elle prend sa source à Racrange et se jette dans la Seille sur la commune de Salonnnes. Une pêche électrique a été réalisée en 2019 à Château-Salins. Cette pêche a pour objectif de faire un état des lieux de la faune piscicole avant travaux. Au total, ce sont 18 espèces de poissons qui ont été inventoriées. On y retrouve des espèces

communes comme le Goujon, le Chevesne et l'Ablette mais également des espèces beaucoup plus rares comme le Chabot (*Cottus gobio*) et la Loche de rivière (*Cobitis taenia*). Aucune espèce invasive n'a été capturée lors de la pêche, notamment le Gobie à taches noires (*Neogobius melanostomus*). Depuis 5 ans, ce poisson originaire d'Europe orientale est arrivé dans l'Est de la France probablement par les eaux de ballastage des bateaux. Sur la Seille, il est présent principalement sur la Métropole de Metz, mais, a tendance depuis quelques années à remonter le cours d'eau. Ce poisson très agressif et vorace impacte nos population de poissons indigènes en mangeant leurs œufs et leurs jeunes.

## PROGRAMME DE RENATURATION

### de la Seille Amont (secteur Chambrey-Salonnnes)

Depuis plusieurs centaines d'années, la Seille a fait l'objet de travaux principalement **hydraulique** (curage, rectification et recal-



brage) qui ont dégradé le cours d'eau et son fonctionnement. Le secteur de Chambrey et Salonnnes rencontre depuis plusieurs années des problèmes lors de la décrue de la Seille. Les prairies restent inondées pendant de nombreux jours empêchant toute exploitation. Actuellement, le syndicat envisage, sur ce secteur, d'élaborer un programme de travaux novateur et ambitieux. Ce dernier vise particulièrement la suppression d'anciens merlons de curage présents sur les berges et la création d'un chenal d'étiage dans le lit mineur du cours d'eau. Un reméandrage de la Seille sera également réalisé sur une partie du secteur.

**Les objectifs ici sont d'améliorer le fonctionnement de la Seille et également de favoriser les échanges entre le lit mineur et le lit majeur du cours d'eau notamment le ressuyage des parcelles agricoles.**

Les dossiers d'autorisation réglementaires seront déposés à la Direction Départementale des Territoires de Moselle et feront l'objet d'une enquête publique en 2020.



**> PÊCHE ÉLECTRIQUE :** désigne un système de pêche non mortel des organismes aquatiques, le plus souvent des poissons, au moyen d'un courant électrique. Les poissons sont attirés

puis paralysés par le courant électrique, ainsi ils remontent à la surface. C'est un moyen de pêche contrôlé : interdit ou réservé à certains usages.

**> REMÉANDRAGE :** technique consistant à rendre la morphologie d'un cours d'eau plus sinueuse et lui faire ainsi retrouver ses fonctions hydrobiologiques.

# Paroles d'acteurs

## AU FIL DE LA SEILLE

La Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Moselle (FDFR) porte un projet "Au fil de la Seille", qui a pour objectif de faire de la Seille, ce lien naturel du territoire Lorrain, un lien humain. Créer ce lien, c'est avant tout recenser toutes les actions, les activités, les manifestations, ... liées à la Seille ! Ensuite, ce sera de faire savoir, de partager et promouvoir de nouvelles initiatives dans les communes (plus de 50 !), dans les associations, ... Le lien humain se tissera lorsque des projets seront tout simplement connus sur un territoire, partagés entre différents acteurs ou même copiés dans d'autres, car ayant un réel bénéfice culturel, pédagogique, sportif ou historique. A ce titre, des actions ou des projets sont déjà recensés ; et pour exemple, le Foyer Rural de Cheminot envisage la construction d'un bateau gaULOIS fond plat pour reconstituer la descente du sel de Marsal à Metz.



Pour tout renseignement, contactez les coordinateurs pour la Fédération des Foyers Ruraux :

**Jérôme LEGER / 06 36 45 05 95**  
**et Jean-Pierre TONDON / 06 06 67 03 76**

Page Facebook : <https://www.facebook.com/aufildelaseille/>  
Blog "Au fil de la Seille" en cours de construction.

## DES NOUVELLES DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LORRAINE

### Le sonneur à ventre jaune.

Ce petit crapaud vit autour de la cité de Marsal, profitant de ces fortifications et des douves gorgées d'eau. La population a été estimée à 400 individus en 2008. En 2018, le Parc a lancé une nouvelle campagne de comptage de cette espèce pour savoir comment elle se porte. C'est pourquoi, cette année encore, vous croiserez sûrement des compteurs de crapauds autour de Marsal...



## La mare salée de Marsal

Bien connue de chacun, cette mare bénéficie d'un sentier pédagogique permettant de la visiter. Malgré les efforts de restauration fournis par le Parc, cette mare salée et surtout les Salicornes emblématiques tendent à disparaître au profit des roseaux. Ainsi, une étude hydro-géologique sera menée en 2020 pour comprendre le fonctionnement de cette mare et, ainsi, trouver des moyens de gestion efficaces.



## La Vallée de la Seille

Cette vallée est un site labellisé Natura 2000. On comptabilise près de 700ha de prés salés, qui sont des milieux littoraux plus fréquemment rencontrés au bord de l'océan qu'en pleine terre. Et pourtant, la Lorraine aussi héberge ces prés salés ! Cette année, au Parc, une stagiaire sera en charge de répertorier tous les prés salés de cette vallée afin de mettre à jour les informations datant pour la plupart de 2003 !



## COORDONNÉES *des syndicats*

Les techniciens de rivière restent à votre disposition pour toutes questions relatives à la Seille et ses milieux environnants. Ils sont joignables du Lundi au Vendredi de 09h00 à 17h00.

**SYM Seille Aval / VERONA Julie**  
**03 87 52 55 86 / siahs@orange.fr**

**SYM Seille Médian / DESPAQUIS Geoffrey**  
**06 31 64 96 34 / simseille2@gmail.com**

**SYM Seille Amont / DESPAQUIS Geoffrey**  
**06 31 64 96 34 / sibvas1@gmail.com**



## Méandres N°12 / DÉCEMBRE 2019

> Directeur de la publication : François LESPAGNOL, Antoine PERNOT, Gaëtan ALBRECHT > Responsable de la publication : Julie VERONA > Maquette et réalisation : Phixso Communication > Crédits photos : Syndicats de la Seille, Julien BONHOMME, Parc National Régional de la Lorraine > Imprimerie : Imprimerie Moderne > Siège social : Bureau tertiaire de l'Aéroport - 2 rue Pilâtre de Rozier - 57420 GOIN > Tél. : 03 87 52 55 86 > Mail : siahs@orange.fr